

Maîtriser les aspects juridiques des contrats d'achat

Cours Pratique de 2 jours - 14h
Réf : ASJ - Prix 2024 : 1 530CHF HT

Sécuriser la relation fournisseur implique une vigilance de l'acheteur au moment de la rédaction et de la négociation du contrat. Comment anticiper le risque juridique lié aux contrats achat ? Cette formation vous propose de comprendre les principes et intégrer les bonnes pratiques de rédaction d'un contrat d'achat.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Comprendre les grands principes des contrats appliqués aux achats

Définir les différentes obligations contractuelles

Inclure au contrat les clauses essentielles, pénalités et clauses financières

Identifier les risques et les pièges à éviter

TRAVAUX PRATIQUES

Mises en application à l'aide d'exercices ciblés, échanges participatifs, retours d'expériences.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 08/2018

1) Les fondamentaux du droit commercial

- Les notions de base du droit.
- Le vendeur et l'acheteur.
- Quelles sont les obligations des deux parties ?

2) Le contrat d'achat

- Qu'est-ce qu'un contrat d'achat ?
- Les accords et les différents types de contrat.
- Les Conditions Générales de Vente et d'Achat (CGV/CGA).
- Le type de renouvellement (tacite, exprès...).
- Les risques qui peuvent survenir.

Exercice : Elaborer un contrat d'achat et définir les différentes obligations contractuelles.

3) Les clauses essentielles

- L'importance de l'objet du contrat.
- Ne pas oublier les prix, les délais et la durée.
- Que faire en cas de litige ?
- La propriété intellectuelle.
- Les clauses de confidentialité.
- La cessibilité du contrat.
- Les modifications possibles.

Exercice : Continuer l'élaboration d'un contrat d'achat en incluant les clauses essentielles.

4) Les pénalités

- Les clauses pénales.
- Comment suspendre ou sortir d'un contrat ?

PARTICIPANTS

Acheteurs, services généraux, toute personne confrontée à une problématique juridique des achats.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Les avantages et les inconvénients.
- Les cas de force majeure.
- Les vices cachés.

5) Les aspects financiers

- La formule de paiement.
- La lettre d'intention.
- Les prix et la caution.
- La révision des prix.

Exercice : Compléter l'élaboration d'un contrat d'achat en incluant les pénalités et les aspects financiers.

6) Le droit de la concurrence

- Qu'est-ce que le droit de la concurrence ?
- Les dispositions légales et réglementaires.
- Les prix et remises, quelle transparence ?
- Les situations de monopole et de position dominante.

7) Les contrats à risque

- Les types de contrats qui peuvent présenter plus de risques que d'autres.
- Les prestataires sur site et la sous-traitance.
- Les règles d'hygiène et de sécurité.
- Les spécificités du contrat à l'international.
- Les termes du commerce international (Incoterms).

LES DATES

CLASSE À DISTANCE

2024 : 23 mai, 19 sept., 05 déc.